

ÉCOLE PRIVÉE VAL- SAINT- ANDRÉ

V.S.A School

19 Avenue Malacrida
13100 AIX EN PROVENCE

Tél. 04.42.27.14.47

Internet : www.ecole-val-saint-andre.fr

Email : ecolevsa@hotmail.fr

Chers parents,

Veillez trouver ci-joint :

- Les différentes dates de la rentrée ainsi que la date de retour des devoirs de vacances (pour les élèves concernés)
- L'autorisation du droit à l'image et les données téléphoniques et mails (à nous retourner)
- Le plan de travail de l'année scolaire
- Le règlement intérieur de l'école (dont un exemplaire est à nous retourner, l'autre à conserver)
- L'information pour l'uniforme et pour le repas
- La fiche sanitaire (à nous retourner)
- L'inscription à la garderie du matin et soir
- La liste de complément pour les classes des Maternelles
- La liste des livres pour les classes de Primaires

Ces documents devront être retournés avant **le 1 AOUT (dernier délai)**

Bilingue :

Le document des différentes options bilingue sera distribué en même temps que l'emploi du temps.

1 heure d'initiation à l'Espagnol vous sera proposée à partir de la classe de CM2 le document vous sera distribué en même temps que l'emploi du temps.

Devoirs de vacances :

La date du retour des devoirs de vacances pour les élèves concernés est fixée au **22 Août 2025**. Après cette date les devoirs ne seront plus reçus.

Photo de classe :

Le jeudi 11 septembre 2025

TSVP

FOURNITURES SCOLAIRES MATERNELLES ET PRIMAIRES :

Pour vous faciliter l'accès aux fournitures scolaires, nous avons mis en place un dispositif novateur et facultatif. **Avec CMALISTE**, vous pouvez recevoir chez vous le matériel demandé pour la rentrée :

1. Rendez-vous sur « [cmaliste.fr](http://www.cmaliste.fr) » <http://www.cmaliste.fr>
2. Recherchez votre département, puis votre ville, puis votre établissement.
3. Les listes apparaissent → choisissez celle qui concerne votre enfant.
4. Ajoutez du matériel complémentaire si besoin.
5. Validez, réglez, et recevez votre colis à l'adresse de votre choix.

DATES DE LA RENTREE 2025/2026

POUR LES CLASSES DES MATERNELLES :

La pré-rentrée se déroulera le **LUNDI 1 SEPTEMBRE 2025 de 9h à 11h (pas de cafétéria)**

La rentrée s'effectuera le **MARDI 2 SEPTEMBRE 2025 aux heures habituelles de cours (cantine en service)**

POUR LES CLASSES DES PRIMAIRES :

La pré-rentrée se déroulera le **LUNDI 1 SEPTEMBRE 2025 de 13h à 15h (pas de cafétéria)**

La rentrée s'effectuera le **MARDI 2 SEPTEMBRE 2025 aux heures habituelles de cours (cantine en service)**

POUR LES CLASSES DE 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

La pré-rentrée se déroulera le **MERCREDI 3 SEPTEMBRE 2025 de 9h à 11h (pas de cantine)**

La rentrée se déroulera le **JEUDI 4 SEPTEMBRE 2025 aux heures habituelles de cours (cantine en service)**

PAS D'ETUDE LA PREMIERE SEMAINE

POUR LES CLASSES DE 2^{nde}, 1^{ère} et Terminales :

La pré-rentrée s'effectuera le **MERCREDI 3 SEPTEMBRE 2025 de 9h à 11h (pas de cantine)**

La rentrée se déroulera le **JEUDI 4 SEPTEMBRE 2025 aux heures habituelles de cours (cantine en service)**

PAS D'ETUDE LA PREMIERE SEMAINE

Bonne rentrée

ÉCOLE PRIVÉE VAL- SAINT- ANDRÉ

V.S.A School

Maternelles, Primaires, Collèges et Lycées

Sections Bilingues :

19 Avenue Malacrida

13100 AIX EN PROVENCE

Tél. 04.42.27.14.47

Internet : www.ecole-val-saint-andre.fr

Email : ecolevsa@hotmail.fr

CESSION DU DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) Mme, Mr....., père, mère, tuteur,

de l'enfant :....., classe de.....

autorise / n'autorise pas

L'utilisation par l'Ecole Val Saint André de photos et vidéos prises de mon enfant.

(Rayer la mention inutile)

TSVP

**RGPD : AUTORISATION UTILISATION DES COORDONNEES TELEPHONIQUES
ET ADRESSE MAIL**

MERE :

Je soussigné(e) Mme,.....mère, tuteur,
de l'enfant :....., autorise l'utilisation par
la Direction de l'Ecole Val Saint André et de l'équipe enseignante, de mon numéro de téléphone
ou adresse mail pour me contacter.

PERE :

Je soussigné(e) Mr,.....père, tuteur,
de l'enfant :....., autorise l'utilisation par
la Direction de l'Ecole Val Saint André et de l'équipe enseignante, de mon numéro de téléphone
ou adresse mail pour me contacter.

Date :.....,

Signature :

ÉCOLE PRIVÉE VAL- SAINT- ANDRÉ

V.S.A School

Des Maternelles aux Terminales
International Sections
19 Avenue Malacrida
13100 AIX EN PROVENCE

Tél. 04.42.27.14.47

Internet : www.ecole-val-saint-andre.fr

Email : ecolevsa@hotmail.fr

PLAN DE TRAVAIL DE L'ANNEE SCOLAIRE POUR LES MATERNELLES ET LES PRIMAIRES

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES (Zone B)

Toussaint : (Conformément au vote du 28 Juin 2012 du conseil supérieur de l'éducation Nationale) du **Vendredi 17 Octobre 2025** après les cours au **Lundi 3 Novembre 2025** aux heures habituelles de cours.

Noël : du **Vendredi 19 Décembre 2025** au **Lundi 5 Janvier 2026** aux heures habituelles de cours.

Hiver : du **Vendredi 13 Février 2026** après les cours au **Lundi 2 Mars 2026** aux heures habituelles de cours.

Printemps : du **Vendredi 10 Avril 2026** après les cours au **Lundi 27 Avril 2026** aux heures habituelles de cours.

Jours fériés :

- **Mardi 11 Novembre 2025**
- **Lundi de Pâques 6 Avril 2026**
- **Vendredi 1 mai 2025**
- **Vendredi 8 Mai 2025**
- **Lundi de Pentecôte 25 Mai 2025**

Ascension : du **Mardi 13 Mai 2026** après les cours au **Lundi 18 Mai 2026** aux heures habituelles de cours.



CALENDRIER DES NOTES

Pour les maternelles évaluation par semestre.

Pour les primaires un livret d'évaluation le **12 Décembre 2025**.

Pour les primaires un livret d'évaluation le **27 Mars 2026**.

Pour les primaires un livret d'évaluation le **19 Juin 2026**.

REUNION PARENTS-PROFESSEURS UNIQUEMENT POUR LES PRIMAIRES

Mercredi 8 Octobre 2025 de 14h à 16h

Mercredi 11 Février 2026 de 12h à 15h

Fin des classes :

Pour les maternelles et les primaires : Fin des classes le **Vendredi 26 Juin 2026**.

Fête de l'école :

Mi-Juin

Rentrée scolaire 2026/2027 : Les dates de rentrée vous seront communiquées courant juillet.

INFORMATIONS GENERALES

Rappel de certains points du règlement intérieur de l'école :

- **Ouverture de l'école à 7h45 le matin et fermeture à 17h30 à 17h50**
- **Fournir un certificat médical pour toutes absences supérieures à 48h**
- **Nous demandons également aux enfants de faire preuve de ponctualité (en particulier lors de la première heure de la matinée) Désormais en cas de retard trop important l'élève ne sera pas accepté en classe.**
- **En cas d'absences de votre enfant merci de prévenir les enseignants via Educartable.**

La Direction

REGLEMENT INTERIEUR
DE L'ECOLE PRIVEE DU VAL SAINT ANDRE
PRIMAIRES

Article premier : principes généraux

L'école est un lieu d'éducation et de formation. Tous les enseignants sont responsables de la conduite des élèves à l'intérieur de l'établissement. Le personnel, les parents, les élèves et les enseignants forment une communauté éducative. Chacun doit contribuer à son bon fonctionnement dans le respect des personnes et des opinions. Les manquements au règlement intérieur à l'école peuvent donner lieu à des réprimandes qui sont le cas échéant portées à la connaissance des familles.

Les conflits entre enfants doivent exclusivement être réglés par l'équipe éducative.

Les parents ne doivent pas intervenir directement auprès des enfants ou d'autres parents.

Article 2 : sécurité

Le plan Vigipirate n'est pas négociable. Il est maintenu à son niveau « sécurité renforcée risque attentat » qui prévoit entre autres dispositions l'interdiction de se garer devant l'école. Le parking demeure exclusivement réservé aux enseignants. (Présence de caméras de surveillance de la ville d'Aix- Possibilité de se garer au parking Malacrida qui propose 15 mn gratuites).

a) Sont interdits les objets dangereux comme : couteaux, lames, pétards, allumettes, etc...

L'usage des téléphones portables est interdit à l'école.

b) Il est impossible de faire une liste exhaustive des objets « insignifiants » qui sont détournés de leur usage premier :

l'interdiction de ces objets est déterminée par les circonstances.

c) Les élèves n'ont accès aux locaux qu'en présence de leur enseignant, ou sur son autorisation particulière. Les élèves se déplacent en ordre. Ils ne circulent jamais seuls au cours des diverses évolutions groupées. Les parents, sauf s'ils doivent rencontrer l'enseignant, attendent leurs enfants à l'extérieur de l'école. Nous rappelons aux parents que toute école doit être fermée et que toute personne étrangère au service ne peut y pénétrer sans y avoir été invitée. Il est précisé que le périmètre du groupe scolaire commence au portillon. **Afin de prévenir tout accident, merci de veiller à ce que les enfants une fois récupérés ne courent pas à l'intérieur du parking de l'école et ne rentrent plus dans l'école. Ils seront alors sous la responsabilité de leurs parents.**

En cas de très fortes intempéries les enfants devront être récupérés directement dans la classe.

d) Accidents

Tout élève victime ou auteur d'un accident dans l'école doit le faire savoir immédiatement à la maîtresse. Les parents doivent remettre à la directrice un certificat médical dans les 48 heures, indiquant la nature et la gravité des blessures. Si l'enfant est assuré, la déclaration doit être faite par la famille après en avoir informé la Directrice. En cas d'accident grave, la directrice alerte les parents et fait appel aux services publics compétents pour transporter le blessé pour hospitalisation. Rappel aux parents : la fiche de renseignements doit être remplie avec beaucoup de soin par les parents et remise à l'école dans la semaine de la rentrée.

TSVP

Toute modification de coordonnées – téléphone, adresses, contacts, doit être signalée dans les meilleurs délais.

e) Assurance

Il est vivement conseillé aux parents de contracter une assurance couvrant les risques d'accidents dont leurs enfants seraient victimes ou responsables. L'attention des parents est attirée sur le fait que de nombreux contrats excluent de leurs garanties l'accident dont l'enfant lui-même serait victime.

f) Repas

Il est demandé aux enfants qui amènent leur lunch box, de se munir de couverts en plastiques uniquement. Les enfants n'auront accès à la cafétéria qu'avec une autorisation écrite signée par les parents et remise en début d'année scolaire et chaque jour il sera possible d'effectuer une commande auprès de la société de restauration.

L'école se décharge de toute responsabilité en cas d'intoxication alimentaire pour les repas venant de la maison ou du service de restauration. **Les autres livraisons seront interdites au sein de l'école.**

g) Contrôle médical

Après une maladie contagieuse contractée par l'élève ou quelqu'un de sa famille, un certificat de non contagion est demandé au retour de l'enfant (méningite, tuberculose...)

Varicelle : pas d'éviction, cependant la fréquentation de l'établissement scolaire à la phase aigue n'est pas souhaitée.

h) Médicaments

L'apport de médicaments n'est pas autorisé. Aucun médicament ne sera administré à un élève, même avec une ordonnance. (sauf cas particulier)

i) Argent

En dehors des sommes destinées à la cantine, il est vivement conseillé aux parents de ne pas donner d'argent aux enfants.

j) Par mesure d'hygiène

Le chewing-gum est interdit en classe. Les parents doivent surveiller la chevelure de leur enfant: en présence de poux, il est demandé impérativement de traiter la pédiculose.

k) Bijoux et objets divers :

L'école n'est pas responsable en cas de perte ou de vol. Les boucles d'oreilles, colliers sont déconseillés afin d'éviter les accidents. **Merci de ne pas apporter de jouets ni de bonbons.**

l) Dégradations

Toute dégradation doit être signalée. Si elle est volontaire, elle donnera lieu à remplacement ou réparation.

m) **Téléphone portable** Les téléphones portables sont interdits dans l'enceinte de l'école.

Article 3 : horaires, travail, organisation

a) Horaires du temps scolaire

MATIN	APRES MIDI
--------------	-------------------

Accueil : garderie (sur inscription uniquement)	7h45	Entrée en classe et fermeture de l'école	12h50
Entrée en classe et fermeture de l'école élémentaire	8h20/8h30	Fin des cours	16h20 à 16h30
Fin des cours	11H50	Etude (sur inscription uniquement le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi)	16h30 à 17h30
		Etude (sur inscription uniquement le Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi)	17h30 à 17h50

MERCI DE BIEN RESPECTER LES HORAIRES

L'Etude dirigée est organisée de la façon suivante : 1 heure par jour le lundi, mardi et jeudi et Vendredi de 16h 30 à 17h30 et/ou de 17h30 à 17h50 le Lundi, Mardi et Jeudi et vendredi.

b) Retard

Tout élève en retard doit sonner au portail électrique et avoir un mot d'excuse. Un enfant ayant plus de 15 minutes de retard doit être accompagné par un adulte responsable.

c) Sorties pendant les heures de classe

Les élèves ne sont pas autorisés à quitter l'école avant la fin des classes. Mais ils peuvent quitter l'école pour se rendre sur les lieux où ils reçoivent des soins suivis à condition de fournir une demande écrite des parents, dûment motivée et une attestation de soins. Dans ce cas, la famille est responsable des accidents qui peuvent survenir. Lorsque l'école a programmé un déplacement en temps scolaire ayant pour objet des disciplines figurant aux instructions officielles (stade, piscine, tennis), ces sorties sont obligatoires et seul un certificat médical peut exempter l'élève de ces activités.

d) Absences

Toute absence doit être justifiée par les parents via Educartable. Pour une absence de plus de deux jours, **un certificat médical sera demandé. Merci de ne pas envoyer un enfant malade à l'école.**

TSVP

e) Liaison parents-enseignants

Il est conseillé de prendre contact avec les enseignants le plus régulièrement possible et d'assister aux réunions de classe qui sont éventuellement organisées. L'application utilisée par l'enseignant est le support de correspondance entre les parents et les enseignants. Les problèmes de discipline et de relations entre les enfants survenus durant les heures d'ouverture de l'école sont du ressort de la directrice, des enseignants, de la responsable du temps cantine. En cas de problèmes, nous invitons les parents à rencontrer la directrice ou un professeur de l'école, ou la responsable du temps cantine, dans les plus brefs délais. Lorsqu'un enfant reste à l'étude, il est demandé aux parents de ne pas le laisser rentrer seul chez lui. En cas de retard important des parents, contacter le secrétariat jusqu'à 16h45.

f) Tenue

La tenue vestimentaire doit être propre et correcte. Nous vous informons qu'il vous appartiendra de respecter le code couleur qui sera le suivant :

- Polo shirt bleu marine : manches courtes et longues
- Sweat shirt gris clair : zippé ou pas (le bas du vêtement restant à votre convenance pantalon ou jupe)
-

Pour la pratique du sport (toutes classes : primaires, collèges et lycées)

- Polo shirt blanc : manches courtes et longues
- Pantalon de sport marine foncé et sweat shirt gris clair (zippé ou pas)
- Short bleu marine

Tous les vêtements seront marqués au nom de l'enfant. Les vêtements non réclamés seront donnés aux œuvres sociales au cours du 1er trimestre de l'année suivante. On évitera les tenues laissant le ventre à nu et les chaussures qui maintiennent mal les chevilles afin que les enfants ne se blessent plus gravement à l'occasion de chutes malencontreuses lors des récréations ou des activités sportives. Pendant les récréations les parapluies sont interdits

g) Sanctions

Il est permis d'isoler de ses camarades momentanément et sous surveillance, un enfant difficile ou dont le comportement peut être dangereux pour lui-même ou pour les autres. Dans le cas de difficultés particulièrement graves affectant le comportement de l'élève dans son milieu scolaire, sa situation doit être soumise à l'examen de l'équipe éducative. S'il apparaît qu'aucune amélioration ne peut être apportée au comportement de l'enfant, une décision de changement d'école pourra être prise.

La directrice, Madame GUINDE

Je soussigné(e).....certifie avoir pris connaissance du règlement de l'école primaire du Val Saint André le.....

Signature des parents :.....

ÉCOLE PRIVÉE VAL- SAINT- ANDRÉ

V.S.A School

Des Maternelles aux Terminales

Sections Bilingues

19 Avenue Malacrida

13100 AIX EN PROVENCE

Tél. 04.42.27.14.47

Internet : www.ecole-val-saint-andre.fr

Email : ecolevsa@hotmail.fr

Objet : Uniforme de l'école

Madame, Monsieur,

En ce qui concerne l'uniforme nous avons opté pour la solution suivante :

- Pour l'uniforme au quotidien

Obligatoire pour les classes de maternelles

- Polo shirt marine foncé : manches courtes et longues
- Sweat shirt gris clair : zippé ou pas (le bas du vêtement restant à votre convenance pantalon ou jupe)

Nous vous informons qu'il vous appartiendra de respecter le code couleur qui sera le suivant :
Obligatoire pour les classes de Primaires, 6^{èmes} et vivement conseillé pour les 5^{èmes} et les autres classes :

- Polo shirt marine foncé : manches courtes et longues
- Sweat shirt gris clair : zippé ou pas (le bas du vêtement restant à votre convenance pantalon ou jupe)
- Pour la pratique du sport (: primaires, collèges et lycées)
 - Polo shirt blanc : manches courtes et longues
 - Pantalon de sport marine foncé et sweat shirt gris clair (zippé ou pas)
 - Short marine foncé

TSVP

Attention seul l'écusson de l'école devra figurer sur les vêtements coté gauche : hauteur de la poitrine, et poche du pantalon (pas d'élément décoratif autre ex : bande de couleur ...)

Après vérification vous devriez trouver tous ces vêtements dans les enseignes suivantes :

- **H&M , Décathlon, Kiabi , Zara...**

Les écussons seront à votre disposition à l'école pour le prix de 2.20 EUROS (à l'unité).

Vous pouvez soit les broder vous-même, soit les faire broder par Madame Catherine BOZIN-MAZOYER, en charge de cette fonction : **catherine.bozin@orange.fr**

Ainsi nous espérons que dès la rentrée tous les enfants pourront être en possession de leurs tenues.

Veillez agréer Madame, Monsieur l'expression de nos meilleurs sentiments



FAMILY
ChefDom.fr
O'Gout du Monde



La restauration scolaire privée

FAMILY ChefDom est une application web dédiée à l'organisation et à la gestion du repas scolaire de votre enfant au sein de son établissement d'enseignement privé, les repas sont élaborés par nos soins dans notre cuisine centrale le jour même puis conditionnés individuellement pour être distribués dans les établissements pour la consommation directe.

Nous utilisons 70% de produits frais, 20% de produits surgelés et 10% de produits en conserves, nous nous engageons au respect de la qualité des produits utilisés pour l'élaboration des repas scolaires.

Nos fruits et légumes sont issus de circuits courts à 80% produits locaux, 100% de nos viandes & volailles sont issus de pays Européen et de France, tous nos produits laitiers et fromages sont issus à 100% de nos régions de France.

Notre engagement pour la préservation des pêcheries en mer nous pousse à utiliser des poissons (MSC pêche durable).

Inscrivez-vous sur l'application **GRATUITEMENT** et vous pourrez choisir la formule repas que vous souhaitez **SOUSCRIRE** sous forme d'abonnement mensuel, trimestriel, annuel et à la carte.

Les **INSCRIPTIONS** aux **Formules Repas** pour la rentrée **2025/2026** devront être souscrites avant le **2 août 2025** sauf pour la formule repas (À la carte).

Le tarif du repas sera adapté selon la formule que vous choisirez, nos plateaux-repas complets sont adaptés aux maternelles, primaires, collèges et lycées sous forme de menus distincts présentés sur notre application.

(Menu maternelle semaine en cours & semaine suivante, menu primaire, collège et lycée semaine en cours & semaine suivante)

Pour la rentrée **2025/2026** les menus seront mis en ligne à partir du **22 août 2025** dans la section **Menus Scolaires** de notre application.

Vous pouvez aussi remplir un formulaire pour une demande de repas spécifique pour troubles de santé ou d'allergies alimentaires : (régime alimentaire pour allergie, régime alimentaire pour diabète, régime alimentaire autre).

Toute l'équipe **FAMILY ChefDom** vous souhaite une bonne rentrée scolaire.

Application web: <https://family.chefdom.fr>

Family ChefDom, service proposé par la société ChefDom pour la restauration scolaire des établissements d'enseignement scolaire privés.

+33(0)749130875 / family@chefdom.fr / ChefDom, 6 rue de la Cave 13390 AURIOL

HACCP / ROFHYA Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 93 0466 15 2020

478 882 921 R.C.S. Marseille

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Sexe :

Classe :

- VACCINATION DE L'ENFANT

(se référer au carnet de vaccination de l'enfant)

VACCINATION OBLIGATOIRE	Date de la dernière vaccination
Antipoliomyéitique (D+T+poliu) anti-diphtérie, antitétanique	-----/-----/----- -----/-----/----- -----/-----/-----

VACCINATIONS RECOMMANDEES	Date de la dernière vaccination	Date du dernier test
Antituberculeuse BCG	-----/-----/-----	
Antirubéolique ROR	-----/-----/-----	
Autres	-----/-----/-----	

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre indication.
Attention : le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication

- MALADIES INFANTILES

RUBEOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARICULAIRE AIGU	SCARLATINE
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	AUTRE Préciser :
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				

- RECOMMANDATIONS UTILES

Prothèses dentaires

oui non

Prothèses auditives oui non

Port de lunettes oui non

Mouille son lit oui non
ou ses vêtements

Réglée (si c'est une fille) oui non

- HABITUDES ALIMENTAIRES

L'enfant souffre d'allergie alimentaire oui non

Si oui, à quoi, préciser la cause et indiquer la conduite à tenir

.....
.....

L'enfant souffre d'intolérance alimentaire oui non

Si oui, à quoi, préciser la cause et indiquer la conduite à tenir

.....
.....

**- ALLERGIES (autres qu'alimentaires), CONTRE-INDICATIONS,
PROBLEMES DE SANTE**

L'enfant souffre d'allergie (médicaments, poils d'animaux,...) oui non

Si oui, à quoi, préciser la cause et indiquer la conduite à tenir

.....
.....

L'enfant souffre d'asthme

Si oui, préciser la cause et indiquer la conduite à tenir oui non

.....
.....

L'enfant prend un traitement médical oui non

Si oui, lequel ?

.....
.....

Joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Attention : aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance

- MEDECIN ET HOSPITALISATION

MEDECIN TRAITANT :

Nom :

Ville :

N° téléphone :

HOSPITALISATION :

Je soussigné(e).....

autorise mon (mes) enfant(s) à pratiquer les différentes activités proposées par la structure, autorise les services d'urgence à pratiquer les soins nécessaires, certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à prévenir les services de toute modification (changement d'adresse, problème de santé, situation familiale...). Je certifie que mon enfant ne présente aucun symptôme de maladies contagieuses, et dans le cas contraire m'engage à le garder chez moi. Si mon (mes) enfant(s) suit un traitement, je m'engage à fournir le médicament dans son emballage d'origine marqué au nom de l'enfant.

Fait à.....le...../...../.....

Signature des 2 représentants légaux :

ÉCOLE PRIVÉE VAL- SAINT- ANDRÉ
V.S.A School

Maternelles Primaires Collèges et Lycée
Sections Bilingues
19 Avenue Malacrida

13100 AIX EN PROVENCE

Tél. 04.42.27.14.47

Internet : www.ecole-val-saint-andre.fr

Email : ecolevsa@hotmail.fr

GARDERIE DU MATIN

La garderie aura lieu le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 7h45 à 8h30 (soit 25 euros par mois)

Merci de compléter le document.

Seuls les enfants inscrits pourront être accueillis.

NOM :.....PRENOM.....CLASSE :.....

Mon enfant **assistera** ou **n'assistera pas** à la garderie (rayer la mention inutile)

- **De 7h45 à 8h30.** En cas de sortie je dégage l'école Privée VSA de toute responsabilité.

LUNDI

MARDI

JEUDI

VENDREDI

TSVP

ETUDE DU SOIR (soit 15 euros par mois)

ETUDE DE 16h30 à 17h30

- L'étude aura lieu le **Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi** de 16h30 à 17h30

Mon enfant **assistera** ou **n'assistera pas** à l'étude (**rayez la mention inutile**)

De 16h 30 à 17h30. En cas de sortie je dégage l'école Privée VSA de toute responsabilité.

LUNDI

MARDI

JEUDI

VENDREDI

ETUDE DE 17h30 à 18h

- L'étude aura lieu le **Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi** de 17h30 à 17h50

-

Mon enfant **assistera** ou **n'assistera pas** à l'étude (**rayez la mention inutile**)

De 17h30 à 17h50 En cas de sortie je dégage l'école Privée VSA de toute responsabilité.

LUNDI

MARDI

JEUDI

Seuls les enfants inscrits pourront être accueillis.

Signature des parents :.....

Mention « Lu et approuvé

ÉCOLE PRIVÉE VAL- SAINT- ANDRÉ

V.S.A School

Des Maternelles aux Terminales
Sections Bilingues
19 Avenue Malacrida
13100 AIX EN PROVENCE

Tél : 04.42.27.14.47

Email : ecolevsa@hotmail.fr

FRANCAIS CP

9782725646947 Lecture Piano Manuel de l'élève Programme 2025
9782725647531 Lecture Piano Cahier d'exercices Programme 2025
9782725647869 Lecture Piano Cahier d'écriture Programme 2025

MATHEMATIQUES CP

9782210511941
Les nouveaux outils pour les maths par domaine (2024) CP

FRANCAIS CE1

9782725647432 Réussir son entrée en grammaire Cahier de l'élève Edition 2025
9782210508880 Mon petit cahier d'écriture Perfectionnement. Magnard CP-CE1
9782017316121 Ma pochette ateliers français Edition 2025

MATHS CE1

9782210511958 Outils pour les maths par domaine Edition 2025

LECONS CE1

9782210784635 Mes fiches mémo CE1 nouveaux programmes 2025

CE2:

FRANCAIS:

Mon année de français CE2 NATHAN fichiers 1 et 2 édition 2025
ISBN: 978 -2-095-052-102

MATHS:

Outils pour les maths + mémo MAGNARD 2025
ISBN: 978-2-210-51331-0

Outils pour les Maths CE2 (2021) - Fiches d'entraînement ISBN 978-2-210-50750-0

CM1:

FRANCAIS:

Outils pour le français CM1 MAGNARD
ISBN: 978-2-210-50535-3

MATHS:

Outils pour les maths CM1 MAGNARD 2023
ISBN 978-2-210-51013-5

Fiches d'entraînement mathématiques 2020
ISBN 978-2-210-50658-9

Belle rentrée

Votre colis de rentrée scolaire, sur mesure, **en quelques clics !**

C'est quoi CMAListe.fr ?

- Un site pour **simplifier** vos commandes de rentrée.
- Des listes **établies par les professeurs** et adaptées aux besoins de chaque classe.

Commandez uniquement ce dont vous avez besoin et dans les quantités souhaitées.
En ligne ou par téléphone nous sommes là pour vous accompagner.



Les avantages pour les parents :

- **RAPIDE** : Je commande **en quelques clics**.
- **PRATIQUE** : Je suis livré **chez moi** ou en point relais (frais de livraison offert à partir de 15€).
- **CONFORTABLE** : Je commande selon **les vrais besoins** du professeur.
- **ÉCONOMIQUE** : Je ne commande que ce dont j'ai besoin.
- **UTILE** : Une partie du montant de mes achats est reversée à l'établissement pour les projets scolaires.

Comment commander ?



Scannez ce code pour accéder au site

Une rentrée facile et sans stress avec **CMAListe.fr**

TOUTES LES FOURNITURES SCOLAIRES DE RENTRÉE EN QUELQUES CLICS SUR CMALISTE.FR

Tél. : 04 77 43 46 10 - contact@cmaliste.fr - www.cmaliste.fr

NOUVEAU

Gratuité des transports pour les moins de 11 ans

INSCRIPTION, MODE D'EMPLOI

Moins de 11 ans

- **Moins de 4 ans*** : pas besoin de carte de mobilité, sauf si votre enfant utilise un circuit spécial scolaire.

- **De 4 à 11 ans**

- votre enfant a déjà une carte de mobilité :

l'abonnement sera automatiquement mis à jour. Il suffit de valider sa carte à bord du bus à partir du 1^{er} septembre pour l'activer.

- votre enfant n'a pas encore sa carte de mobilité :

rendez-vous sur lametropolemobilite.fr, rubrique «Transport scolaire» pour commander sa carte. Si votre enfant utilise un circuit spécial scolaire, rendez-vous sur lametropolemobilite.fr, rubrique transport scolaire pour l'inscrire sur le circuit qu'il empruntera.

11 ans et plus

Les modalités d'inscription restent inchangées.

Plus d'informations sur lametropolemobilite.fr, rubrique «Transport scolaire» et au verso.

*Circuit spécial scolaire :

Pour les moins de 4 ans : votre enfant voyage gratuitement et sans carte sauf s'il utilise un circuit spécial scolaire. Dans ce cas, votre enfant doit disposer d'une carte de mobilité et vous devez l'inscrire sur les circuits spéciaux scolaires. Rendez-vous sur lametropolemobilite.fr rubrique «Transport scolaire» pour s'inscrire.



Les boutiques La Métropole Mobilité

- **Marseille** - Gare routière Saint-Charles, rue Jacques Bory (13003)
- **Aix-en-Provence** - Gare routière, 6 boulevard Victor Coq
Aix en bus - Office de tourisme, Les Allées Provençales
(Pour les habitants d'Aix-en-Provence, Le Tholonet, Saint-Marc-Jaumegarde et Venelles)
- **Istres** - Gare routière, avenue du Palio
- **La Ciotat** - Gare routière, 2 boulevard Anatole France
- **Marignane** - Gare routière Parc Camoin, boulevard Maurice NOGUEZ
- **Martigues** - Pôle d'échanges Danièle Casanova, avenue de la Paix
- **Port-Saint-Louis-du-Rhône** - Maison France Service, 39 avenue du port
- **Salon-de-Provence** - 68 place Morgan
- **Vitrolles** - Gare routière, Rond Point de la Pierre Plantée

Pour connaître l'ensemble des sites pour s'inscrire aux transports scolaires, consultez lametropolemobilite.fr rubrique transport scolaire ou contactez le 0800 713 137



0 800 713 137

Service 6 appel gratuits



Téléchargez l'application La Métropole Mobilité



lametropolemobilite.fr



Téléchargez et utilisez gratuitement



LAMETROPOLE
Mobilité

NOUVEAU
gratuit pour
les moins
de 11 ans

TRANSPORTS SCOLAIRES

INSCRIPTIONS RENTRÉE 2025/2026

À partir du 16 juin sur

lametropolemobilite.fr

obtenez votre abonnement pour la rentrée scolaire,
inscrivez-vous avant le 20 août

La rentrée se prépare dès le 16 juin 2025 INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE SUR lametropolemobilite.fr

À partir
de 11 ans

1

AVANT DE VOUS CONNECTER

Si vous inscrivez votre enfant pour la première fois, préparez les justificatifs suivants :

- une copie du livret de famille (pages des 2 parents et de l'enfant concerné)
- sa photo d'identité (format .jpg)
- un justificatif de domicile 2025 (de moins de 3 mois)
- le certificat de scolarité 2025 pour les élèves âgés de 16 ans et un jour à la date de la rentrée
- > à télécharger avant le 30/09/2025

Si votre enfant était déjà inscrit l'année dernière, munissez-vous de sa carte de transport et préparez les justificatifs suivants :

- son justificatif de domicile 2025 (de moins de 3 mois)
- son certificat de scolarité 2025 pour les élèves âgés de 16 ans et un jour à la date de la rentrée
- > à télécharger avant le 30/09/2025

Si votre enfant bénéficie de tarifs réduits, préparez les justificatifs demandés :

- **Boursiers** [-50 %] : la notification d'une bourse nationale 2024-2025 > à télécharger avant le 31/12/2025
- **Titulaires de la Complémentaire santé solidaire** non contributive [-50 %] : l'attestation de droits délivrée par la CPAM
- **Familles nombreuses** (à partir de 3 enfants) [-20 %] : livret de famille complet

Modalités d'inscriptions pour les enfants

2

**SUR LE SITE lametropolemobilite.fr*,
CLIQUEZ SUR  OU SUR LA RUBRIQUE
« LE TRANSPORT SCOLAIRE »**

*via le navigateur Google Chrome de préférence

Laissez-vous guider :

- Choisissez l'abonnement Pass Métropole scolaire qui correspond aux besoins de déplacement de votre enfant. Le tarif indiqué sur le site lors de votre inscription tient compte automatiquement de votre situation particulière.
- **Payez en ligne** votre abonnement et bénéficiez d'un **paiement en 3 fois** pour les inscriptions faites en ligne avant le 30/09/2025 pour un montant égal ou supérieur à 60 € par enfant. Le paiement en ligne est sécurisé.

3

VALIDATION DU DOSSIER

- Pour les enfants qui n'ont pas de carte, l'abonnement sera chargé sur une carte qui sera envoyée à votre domicile, une fois le dossier validé.
- Pour les autres, l'abonnement sera directement rechargé à distance sur la carte de votre enfant, une fois le dossier validé.

⚠ Si votre enfant a perdu sa carte, vous pouvez commander un duplicata (10 €) au moment de l'inscription. La nouvelle carte, chargée de l'abonnement choisi, sera envoyée à votre domicile.

Si vous ne pouvez pas effectuer votre inscription en ligne, rendez-vous sur le site lametropolemobilite.fr, rubrique « transport scolaire », pour consulter la liste des points d'information disponibles.

4

MODALITÉS : RECHARGEMENT ET ACTIVATION DE L'ABONNEMENT

L'abonnement est rechargé sur la carte et activé lors de la première validation sur :

- sur les valideurs présents dans le métro (RTM) et à bord des bus (hors RTM) et des cars de la métropole.
- sur tous les distributeurs automatiques des gares routières, stations de tram et de métro (RTM) et ligne A à Aix-en-Provence.
- dans une Boutique La Métropole Mobilité (liste au dos)

EN INSCRIVANT VOTRE ENFANT AUX TRANSPORTS SCOLAIRES, COMME DE NOMBREUX PARENTS, VOUS CONTRIBUEZ À :

- Rendre votre enfant autonome dans ses déplacements, d'aujourd'hui et de demain
- Préserver votre environnement
 - Fluidifier la mobilité sur votre territoire

**LA MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE
VOUS REMERCIE POUR CET ACTE
D'ENGAGEMENT CITOYEN**



NOUVEAU
gratuit pour
les moins
de 11 ans



**TRANSPORTS
SCOLAIRES**
INSCRIPTIONS RENTRÉE
2025/2026

À partir du 16 juin sur lametropolemobilite.fr

obtenez votre abonnement pour la rentrée scolaire,
inscrivez-vous **avant le 20 août**

0 800 713 137

Service & appel
gratuits

